



PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL

UNITE PARTENARIAT PUBLIC PRIVE (PPP)

APPEL A CANDIDATURES N. 001

Date de lancement 12 mai 2023

RESPONSABLE DE L'UNITE PPP

Pour concrétiser l'engagement du Président de la République de rattraper le retard de développement de Madagascar et d'atteindre les objectifs de l'émergence afin de bâtir une nation forte, prospère et solidaire pour la fierté et le bien-être des Malagasy, l'Unité PPP, a été créée par la loi n°2015-039 du 03 février 2016 sur le Partenariat Public Privé (PPP), avec pour attributions principales de conseiller et d'assister le Comité National PPP, les personnes publiques, à contrôler l'éligibilité des projets et des études préalables, et à promouvoir le PPP, et destinée à incuber les projets de développement initiés dans le cadre de la réalisation de la Politique Générale de l'État et du Plan Émergence Madagascar (PEM).

De par son rattachement à la Présidence de la République et par le décret n°2023-333 du 31 mars 2023 fixant son organisation et son fonctionnement, en application des dispositions de l'article 6 de la loi n°2015-039 du 03 février 2016 sur le Partenariat Public Privé (PPP), le Secrétariat Général de la Présidence lance un appel à candidature pour le recrutement de son Responsable qui sera nommé par décret pris en Conseil des Ministres, dont les attributions sont fixées par l'article 6 du décret susvisé.

- 1) L'objectif général de la mission du Responsable UPPP sera de rendre opérationnel, de développer, de pérenniser l'Unité PPP. Il se basera sur les bonnes pratiques internationales ayant eu une expérience similaire, en les adaptant au contexte et aux besoins spécifiques de Madagascar.
- 2) Les objectifs spécifiques consisteront à accompagner le Comité National PPP à susciter l'intérêt des investisseurs nationaux et internationaux pour les projets stratégiques de par sa position de partenaire national/local qui répond aux exigences de ces investisseurs et de piloter des projets d'investissements pour le compte de démembrements de l'État.
- 3) Le Secrétariat Général de la Présidence invite les candidats admissibles, à manifester leur intérêt. Ils doivent fournir les informations indiquant qu'ils possèdent les qualifications et expériences pour la fonction.
- 4) Un Candidat sera sélectionné par un comité qui sera chargé d'évaluer les dossiers de candidatures transmis.
- 5) Le Candidat doit disposer des qualifications et expériences suivantes :
 - Titulaire d'un diplôme d'études supérieures (Minimum Bac + 5) en gestion, économie, finance, administration des affaires ou autres diplômes équivalents dans les domaines indiqués ;
 - Disposer de compétences avérées dans le domaine du management de projets, en entrepreneuriat, de l'évaluation financière, ou de tout autre domaine pertinent au regard des missions de l'Unité PPP ;
 - Avoir au moins 7 ans d'expérience professionnelle générale avec des postes de responsabilité de niveaux similaires ;
 - Avoir une expérience transversale du renforcement des capacités (développement des stratégies, gestion et facilitation des équipes) ;
 - Avoir des connaissances et une expérience professionnelle avérée en matière d'appui aux processus de réformes dans le domaine public ;
 - Avoir des capacités prouvées à travailler en milieu institutionnel avec des responsables des ministères et des partenaires au développement de haut niveau, ainsi qu'avec des responsables d'entreprises du secteur privé et d'entités territoriales décentralisées ;
 - Avoir géré un programme/projet d'envergure nationale ou régionale financé par un partenaire international ;
 - Avoir d'excellentes compétences générales en Informatique, notamment le package Microsoft Office (MS Word, Excel et PowerPoint) ;
 - Avoir une bonne maîtrise du malgache et du français en communication écrite et orale ; la connaissance de l'Anglais serait un avantage.
- 6) Les dossiers de candidature contenant (i) une lettre de motivation rédigée en français, (ii) un CV et (iii) les copies des diplômes, seront à déposer auprès du Secrétariat Général de la Présidence du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h au plus tard le **Vendredi 26 mai 2023 à 16 heures**.

Et portant la mention « AMI N. 001 – RESPONSABLE UNITE PPP »

Antananarivo, le 12 mai 2023

Le Secrétaire Général de la Présidence

